

# COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL

## Séance du 8 juillet 2009

**Absent : Roland AMALRIC**

**Secrétaire de séance : Matthieu TESTARD**

### Ordre du jour :

- Office National des Forêts – proposition coupe de bois
- Oratoire Saint Simon
- Travaux en cours
- Fête Nationale du 14 juillet
- Questions diverses

### **OFFICE NATIONAL DES FORETS – PROPOSITION COUPE DE BOIS**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la proposition faite par l'ONF de mettre à la vente une coupe de bois pour l'exercice 2009.

Il s'agit de la parcelle forestière n°19 d'une contenance de 14 hectares.

Après en avoir délibéré et considérant que les ventes de coupes permettront de financer les travaux DFCI, le Conseil décide, avec 9 voix pour et 1 voix contre, d'accepter la proposition de l'Office National des Forêts et charge Monsieur le Maire d'effectuer toutes les formalités nécessaires.

#### Prise d'une délibération

### **ORATOIRE SAINT SIMON**

L'Oratoire de Saint Simon a retrouvé une nouvelle jeunesse.

Un nettoyage par hydro gommage a été effectué par l'entreprise PERRIER Bernard et une nouvelle statue a été posée.

Celle-ci a été sculptée et offerte par les frères de la Confrérie du Moulin de l'Oulme, la pierre étant fournie par la Paroisse catholique.

Monsieur le Maire propose au Conseil, en remerciement du geste fait pour la commune, d'accorder la somme de 300 € à cette Confrérie.

Le Conseil Municipal, avec 8 voix pour et 2 abstentions, décide d'accepter cette proposition et charge Monsieur le Maire d'effectuer toutes les démarches utiles.

#### Prise d'une délibération

### **TRAVAUX EN COURS**

#### Entrée Nord

Les bordures ont été posées ainsi que le réseau pluvial. Les trottoirs seront coulés prochainement avec, à suivre, la réception des travaux et la fin du chantier.

Ces aménagements permettront de prolonger le cheminement des piétons jusqu'à l'entrée de l'agglomération tout en épargnant les propriétés riveraines situées en contrebas du RD7 en cas de fortes pluies.

#### Sécurisation carrefour RD7 – Impasse de Serre Courry

Le mur sera terminé aux alentours de la mi août.

Dès septembre, le Syndicat d'Electrification de la région de Brouzet les Alès enchaînera avec la pose des réseaux secs et la pose/dépose des poteaux France Télécom.

### Aire de Jeux

Suite à une rencontre sur le terrain avec une entreprise spécialisée, un devis a été reçu pour l'installation d'une aire de jeux dans le Champ de foire.

Ce devis a été transmis à la Communauté des Communes, celle-ci ayant la compétence « aménagement espaces verts et terrains de sports ».

### Temple

Le montage financier commence à se mettre en place - Conseil Général au titre du FDE (fonds départemental d'équipement) à hauteur de 30%, Région (20%), Etat (DGE).

Afin de pouvoir respecter le calendrier imposé par le dispositif du remboursement anticipé du FCTVA, l'architecte retenu – cabinet INEXTENSO – a été reçu en Mairie. Le dossier « consultation des entreprises » est en cours de préparation avec remise des offres début septembre, pour un commencement des travaux début octobre.

### Nouvelle Station d'Épuration

Le Cabinet RCI a terminé les dossiers de demandes de subvention pour la création d'un réseau de transfert et la construction de la future STEP, ainsi que pour la réhabilitation du réseau d'assainissement

#### Ø Création du réseau de transfert et construction de la future STEP

L'estimation du coût de la pose d'un collecteur de transfert entre l'ancien et le nouveau traitement s'élève à 212 000 € HT.

La future station, prévue pour 800 équivalents habitants, est estimée à 596 000 € HT.

#### Ø Réhabilitation du réseau d'assainissement

En parallèle de la création de la nouvelle STEP seront réhabilités 76 ml de canalisation du réseau d'assainissement afin d'éliminer 60% d'entrées d'eaux claires parasites permanentes.

Le coût de ces travaux est estimé à 29 000 € HT.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, valide les deux avant-projets présentés par RCI, approuve les plans de financement prévisionnels, charge Monsieur le Maire de solliciter toutes les subventions existantes et l'autorise à signer l'ensemble des documents nécessaires.

### Prise de deux délibérations

#### Ø Dossier Loi sur l'eau

Le Conseil Municipal, après avoir entendu Monsieur le Maire présenter le dossier de déclaration de rejet – déclaration au titre de la Loi sur l'Eau – décide à l'unanimité des présents de valider le projet présenté par RCI et autorise Monsieur le Maire à saisir la DISE et à engager les travaux correspondants.

### Prise d'une délibération

### Voirie

La Commission des travaux sera chargée de définir le programme des interventions sur la voirie communale pour l'exercice 2009. La subvention accordée par le Conseil Général au titre du FDE permet environ 15 000 € de travaux par an, sur 3 ans.

### Divers

La pose de panneaux « entrée d'agglomération » est envisagée chemin des Plans afin de sensibiliser les conducteurs imprudents.

L'achat de tables de pique nique à installer au champ de foire est également à l'étude.

Calvaire – propriété SOUBLIDAN

Un devis a été demandé pour la remise en état du calvaire. Le dossier sera examiné dans les prévisions de travaux 2010.

## **FETE NATIONALE DU 14 JUILLET**

Afin de célébrer la Fête Nationale, la population est invitée à un apéritif convivial à partir de 12 heures au Champ de foire.

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **Location du Foyer – option nettoyage inclus**

Devant la demande répétée de location du Foyer avec nettoyage inclus, le Conseil Municipal décide, après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents, de proposer cette option à 85 € en sus des tarifs en vigueur.

*Prise d'une délibération qui sera annexée au Règlement intérieur du Foyer et des installations communales*

### **Station de pompage**

La pompe a été changée dans l'urgence au mois de juin.

L'entreprise Canonge & Biallez a procédé au remplacement du moteur défectueux, et à l'installation de la pompe acquise l'an passé, aidée en cela par l'entreprise LAFFONT levage.

La mobilisation et la réactivité de tous sont à saluer car elles ont permis de ne pas priver le village d'eau potable.

### **Service Public Assainissement Non Collectif**

Une réunion publique permettant d'informer la population concernée se déroulera le jeudi 23 juillet 2009 à 18h au Foyer socio culturel.

Des invitations individuelles seront envoyées par le bureau d'études chargé du contrôle des installations.

### **Stade**

La pelouse du Stade est en cours de remise en état (décompactage, sablage, sursemis). Un arrêté municipal en interdit l'accès jusqu'au 31 août 2009.

### **Recensement**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal d'un courrier de l'INSEE l'informant de la Dotation forfaitaire versée au titre de l'enquête de recensement 2009, qui s'élève à 1 206 €.

### **Demande d'abonnement au Service Eau Potable**

Monsieur le Maire indique avoir reçu d'un administré une demande de raccordement au réseau d'eau potable, pour une parcelle classée, sur le POS, en zone non constructible.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents, le Conseil Municipal rappelle sa ligne de conduite qui est de refuser tout raccordement au Service de l'eau potable pour un terrain situé en zone non constructible du POS.

*Prise d'une délibération qui sera annexée au Règlement général des Concessions d'eau.*

### **Demande de cotisation annuelle – Office du Tourisme de Vézénobres**

Monsieur le Maire fait lecture au Conseil d'une demande de cotisation émise par l'Office du Tourisme de Vézénobres.

Le versement de cette participation permettrait à la commune d'être référencée sur leur site internet, outil de communication et de valorisation privilégié pour tous les acteurs locaux du tourisme, notamment les Collectivités locales.

Après délibération, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des présents, de verser une cotisation de 35 € à l'OT de Vézénobres.

### **Prise d'une délibération**

### **Décision Budgétaire Modificative**

Afin de pouvoir équilibrer les comptes du budget M49, suite à l'amortissement du remboursement de travaux d'adduction d'eau réalisés en 2007 dans le cadre de la PVR, le Conseil Municipal décide de voter des crédits supplémentaires pour un montant de 56 €.

### **Requête présentée par la Société ALRIC Diffusion**

Dans le cadre de l'organisation d'un Rallye motorisé, la Société ALRIC, représentée par Monsieur RICCO Alain, sollicite la commune afin de pouvoir bénéficier des installations communales les 22 et 23 octobre prochains pour y installer un bivouac et éventuellement y servir repas du soir et petits déjeuners.

Considérant que cette mise à disposition ne peut avoir que des retombées positives pour la commune et ses commerçants, le Conseil donne une suite favorable à cette requête et charge Monsieur le Maire d'en informer Monsieur RICCO.

### **Comptes rendus : Conseil d'école – SIRP – Transports scolaires**

Ø Conseil d'Ecole : le bilan des instituteurs pour l'année écoulée est assez satisfaisant notamment pour le soutien scolaire. Quelques travaux sont à prévoir. 158 enfants sont prévus à la rentrée 2009 / 2010.

Ø SIRP : l'Assemblée demande aux conseillers élus au SIRP d'évoquer, lors de la mise en place du Règlement intérieur du car, la problématique du plan de circulation et de stationnement du véhicule à la sortie de la classe.

Ø Transports scolaires : la commune de Brouzet les Alès se situant dans la zone 3 du Syndicat Mixte des Transports du bassin d'Alès, toutes les cartes de car pour le transport scolaire devront être établies par la Société Kéolis en Cévennes, gestionnaire de NTECC.

Des renseignements pourront être pris auprès du secrétariat de Mairie.

### **Demande de subvention ADMR**

Un conseiller fait état d'une demande d'aide que lui a présentée un administré au profit de l'association ADMR.

Le Conseil ne donne pas suite à cette requête, il est rappelé à cette occasion qu'aucune aide globale n'est accordée, seuls les dossiers individuels présentés par des personnes en difficulté seront examinés.

### **Sentier botanique**

Monsieur le Maire précise que le sentier botanique ne sera pas réhabilité car situé en zone inondable du Plan de Prévention des Risques Inondation – PPRI.

Concernant les sentiers botaniques pédagogiques, il conviendra de se renseigner sur le coût et les financements offerts aux collectivités locales.